

Marchés publics de services

Marché réservé :

Sur la base de l'article L 2113-12 du code de la commande publique, ce marché est réservé aux entreprises adaptées (EA) et aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT).

Accord-cadre à bons de commande de fournitures de repas en liaison froide pour les structures enfance-jeunesse de la communauté de communes « Ardèche des sources et volcans » (Centre de loisirs, crèche, micro-crèches).

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

POUVOIR ADJUDICATEUR : Communauté de communes « Ardèche des sources et volcans »

OBJET DU MARCHE : Accord-cadre à bons de commande de fournitures de repas en liaison froide pour les structures enfance-jeunesse de la communauté de communes « Ardèche des sources et volcans » (Centre de loisirs, crèche, micro-crèches).

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : le Vendredi 12 juillet 2024 à 12 heures 00

Article 1 : Objet de la consultation

Fourniture et livraison de repas cuisinés (liaison froide) et des gouters pour les structures enfance jeunesse de la communauté de communes « Ardèche des sources et volcans » (Centre de loisirs, crèches, micro crèches).

Le marché devra débuter au 1^{er} septembre 2024.

Article 2 : Personne publique contractante

Le pouvoir adjudicateur est M. Cédric D'IMPERIO, Président de la communauté de communes « Ardèche des sources et volcans » 12 rue du Pouget « château de blou » 07330 Thueyts. Tel 0475890148. Courriel : cdc@ardechedessourcesetvolcans.com

Article 3 : Conditions de la consultation

- Définition procédure

Procédure adaptée article L 2123-1, R 2123-1, R 2123-2, R 2123-4, R 2123-5, R2123-6, R 2123-7 du code de la commande publique.

- Accord-cadre à bons de commandes sans minimum et avec un maximum de 89 500.00 € HT sur la durée du marché.

- Marché unique, Il n'est pas prévu de diviser le marché en lot.

- Marché réservé

Sur la base de l'article L 2113-12 du code de la commande publique, ce marché est réservé aux entreprises adaptées (EA) et aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT).

- Négociations

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'engager des négociations pour obtenir la meilleure prestation, mais peut attribuer le marché sur la base des offres initiales.

- Durée du marché et délais d'exécution

Le marché aura une validité d'un an (du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025), avec possibilité de renouveler pour un an maximum, sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties (*« chacune des parties aura la possibilité de résilier le marché à tout moment, sans indemnité de part et d'autre, pour une fin de mois calendaire, à la condition expresse de prévenir l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception au moins trois mois avant la fin de mois retenue comme échéance »*).

- Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

- Mode de règlement

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures.

Article 4 : Contenu du dossier de consultation (à voir ensemble)

Les documents fournis aux candidats composent le dossier de consultation :

- Le présent règlement de consultation,
- Cahier des charges avec tableau prévisionnel des besoins et bordereau des prix unitaires.

Article 5 : Présentation des offres

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française, ainsi que les documents de présentation associés. Les offres seront libellées en euros.

• CONCERNANT LA CANDIDATURE :

Le candidat doit transmettre un dossier complet pour pouvoir évaluer sa capacité à répondre au marché réservé ainsi que ses capacités techniques et financières.

- Justificatifs permettant de vérifier que le candidat est bien une entreprise adaptée ou un établissement et service d'aide par le travail (ESAT).

- Pièces permettant de vérifier la situation juridique de l'entreprise
- Pièces permettant de vérifier la capacité économique et financière de l'entreprise
- Références professionnelles et capacité technique de l'entreprise

- **CONCERNANT L'OFFRE :**

L'offre doit être transmise en une seule fois.

Le candidat doit constituer un dossier comprenant :

Une proposition de contrat.

Menus

Tout autre document que le prestataire jugera utile (par exemple : une description du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ; l'indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en œuvre lors de l'exécution du marché public ; l'indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public ; des échantillons, descriptions ou photographies des fournitures ; des résultats d'enquête de satisfaction ; ...)

Article 6 : Sélection des candidatures – Jugement et classement des offres

Analyse des candidatures

Les candidatures qui sont irrégulières, inacceptables ou inappropriées pour l'exécution du présent marché ne sont pas admises.

Les trois meilleures candidatures seront retenues.

Critères de jugement et notation des offres

Les critères hiérarchiques du choix des offres en application du code des marchés publics sont les suivantes :

1^{er} critère : la valeur technique de l'offre : étudiée sur la base du mémoire technique et des documents joints à l'offre **(60%)**.

Chacun des cinq sous-critères ci-dessous sera noté sur 10 puis chaque note sera affectée d'un coefficient pour prendre en compte l'importance respective de chacun des sous-critères :

LES DENREES : 30%

LES MENUS et LA QUALITE des repas : 30%

LES CONDITIONS DE LIVRAISON : 15%

LES ACTIVITES ET THEMES PROPOSES : 15%

L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET LA FORMATION DU PERSONNEL : 10%

2^{-ème} critère : le prix des prestations (40%).

L'offre ayant le prix le plus faible reçoit 40 points, les autres offres obtiendront la note suivante

Note = (prix de l'offre la moins élevée/ prix de l'offre à évaluer) x 40

Article 8 Conditions d'envoi ou de remise des plis

Dépôt dématérialisé

Les candidats doivent transmettre leurs documents par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse URL suivante : <http://www.achatpublic.com>

Article 9 – Renseignements complémentaires

Des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus au plus tard le 08 juillet 2024, auprès de la communauté de communes : Mme Prisca Rongieras, responsable du pôle services à la population :

- courriel : cdc@asv-cdc.fr

- Tel : 0475890148

Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Lyon

Palais des juridictions administratives

184 rue Duguesclin

69433 Lyon cedex 03

Tel : 0487635000

Télécopie : 0487635250

Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr